

Le Son de Zik

Contrat d'inscription cours de musique

Généralités :

Période : Année 2010 - 2011

Instruments : Basse Guitare Autres :

Types de cours & Préférences : *les cours suivent le calendrier scolaire*

Fréquence & Durée :

Hebdomadaire 55min 30min Quinzaine (55 min)

Cours instrument :

Individuel collectif (max. 3 participants, instrument identique ou mixte)

Ateliers tout instruments:

Jouer en groupe (débutant/moyen) Outils d'improvisation (moyen/avancé)
 Etude de styles (moyen/avancé) Pro Am (professionnel/amateurs. Niveau avancé)

Classes : minimum 5 participants. Les horaires des classes seront définis ultérieurement.

Rythmique (développement solfège-rythmique) Harmonie Lecture à vue

Cours combinés :

4 sessions mensuelles

Les cours combinés seront organisés selon vos préférences et selon les possibilités mais inclus au minimum 2 sessions de 60 min en cours individuel. Ils peuvent être combinés avec des ateliers ou des sessions à deux du type Basse-Guitare. Les tarifs des cours combinés seront communiqués une fois l'organisation finalisée.

Modalités de paiements :

Mensuel Trimestriel Semestriel (- 5%)

Le règlement des cours se fait en début de période pour la période à venir

Élève subventionné :

Non Oui; établissement : Contact :

Informations personnelles : *l'élève ou sont représentant légal*

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Téléphone :

Privé : Portable : Tél. prof :

Email :

Je soussigné, avoir pris connaissance et accepté les conditions générales et les tarifs. Je m'engage à respecter le type d'inscription ainsi que les modalités de paiements et de résiliations.

Lieu et date

Signature du représentant légal

Conditions Générales

1. Fonctionnement :

- Les cours suivent le calendrier scolaire annuel.
- Les cours additionnels en période de vacances ne sont pas inclus dans le forfait et sont à régler au début du mois ou lors du cours.
- Un instrument peut être prêté durant le cours à l'élève débutant mais ce dernier devra acquérir ou louer son propre instrument dès le troisième mois de cours, notamment pour s'exercer à la maison.
- Les supports de cours sont fournis et inclus dans les tarifs.
- L'élève doit se munir d'une clé USB ou posséder un e-mail personnel.
- Les cours incluent 5-10 minutes de battement pour la mise en place et le rangement.

2. Droits et Obligations :

- L'enseignant s'engage à fournir le nombre de cours définis et à offrir un service de qualité dans un cadre professionnel adapté à l'enseignement musical.
- L'élève s'engage à suivre régulièrement les cours durant toute la période et à régler ceux-ci selon les modalités de paiement définies à la signature du contrat.
- En cas de comportement inadapté, le professeur ou l'école se réserve le droit de renvoyer un élève. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de comportement inadapté répété et suite à un premier avertissement oral, le professeur ou l'école se réserve le droit de mettre un terme au contrat d'écologie d'un élève sans préavis. Dans ce cas, le mois entamé reste dû et non remboursable.

3. Inscriptions & Modalité de paiements

- Le paiement des cours s'effectue en début de période pour la période à venir.
- Pour réserver sa place, les mois de janvier et septembre sont payables d'avance, respectivement en décembre et en juin.
- Les horaires une fois définis sont fixés pour toute la période d'inscription.
- Les pré-inscriptions sont ouvertes chaque année au mois de mai pour l'année suivante.
- La confirmation de l'inscription s'effectue en juin avec le paiement du mois de septembre.

4. Résiliations de contrat & Annulation de cours

- Ce contrat est résiliable par les deux parties moyennant 1 mois de préavis pour la fin d'un mois.
- L'écologie est dû intégralement, même si l'élève cesse les cours dès la première leçon ou durant le trimestre. Une remise ou déduction peut être envisagée si la résiliation est fondée sur de justes motifs tels que par exemple, départ imprévu, accident ou maladie attestés par un certificat médical.
- La résiliation du contrat doit être faite par écrit et comporter la signature du représentant légal.
- Pour les cours individuels, un déplacement de cours peut être admis s'il est annoncé au minimum une semaine à l'avance et si l'agenda du professeur le permet. Le cours déplacé doit être récupéré dans le mois courant. Les cours déplacés et non consommés dans le mois sont comptabilisés.
- Les cours déplacés par SMS ou par mails de dernière minute, ne sont pas pris en compte et sont comptabilisés.
- L'élève ne se présentant pas à un cours perd celui-ci et est comptabilisé.
- Les cours à deux élèves (ou à plusieurs) ne peuvent pas être déplacés pour un seul élève pour des raisons d'organisation et de tarif. Si un des deux élèves ne vient pas au cours, il perdra l'heure de cours.
- Les professeurs se réservent le droit d'annuler un cours pour des raisons professionnelles (concerts-enregistrements, tournées). Dans ce cas, les cours seront assurés par un professeur remplaçant ou déplacés à une date ultérieure.
- En cas d'absence prolongée du professeur, les cours seront assurés par un remplaçant ou le cas échéant, déplacés ou remboursés.

5. Modifications des Conditions Générales

- En cas de modification des conditions générales, un nouvel exemplaire sera remis à l'élève pour information et acceptation.